

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 1 de 16

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** MOBILGRIND 14  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 20157020A010, 662122-60  
**UFI:** AS80-R0XG-5008-99G5

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Fluide d'usinage des métaux

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ESSO Société Anonyme Française  
20 Rue Paul Heroult  
92000 NANTERRE  
France

<b>Information technique sur le produit:</b>	0800 970 215
<b>N° du fournisseur (standard):</b>	+33 1 49 67 90 00
<b>Adresse internet pour les FDS:</b>	<a href="http://www.msds.exxonmobil.com">www.msds.exxonmobil.com</a>
<b>Courriel:</b>	<a href="mailto:sds.france@exxonmobil.com">sds.france@exxonmobil.com</a>
<b>Fournisseur / Enregistreur:</b>	(FR) +33 1 49 67 90 00

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

<b>N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):</b>	+(33)-975181407 (CHEMTREC)
<b>Centre antipoison:</b>	(+33)1 4542 5959 (ORFILA)

<b>RUBRIQUE 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
-------------------	-----------------------------------

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration: Catégorie 1., H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée : Catégorie 2., H315 : provoque une irritation cutanée.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2., H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 2 de 16

---

néfastes à long terme.

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

### Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger :

##### Santé:

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : provoque une irritation cutanée.

##### Environnement:

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence :

##### Prévention:

P264: se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273: éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: porter des gants de protection.

##### Réponse:

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P331 : ne PAS faire vomir.  
P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 : recueillir le produit répandu.

##### Stockage:

P405 : garder sous clef.

##### Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient:** Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; Distillats moyens (pétrole), hydrotraités

## 2.3. AUTRES DANGERS

#### Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 3 de 16

**Dangers sur la santé:**

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Dans certaines applications, ce produit peut être pulvérisé sous forme de brouillards. L'exposition excessive au liquide et aux brouillards peut causer une irritation de la peau et des yeux. En outre, l'exposition excessive aux brouillards peut causer irritation et lésions respiratoires et aggraver les cas pré-existants d'emphysème et d'asthme. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

**Dangers pour l'environnement:**

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

**RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

**3.2. MELANGES**

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).**

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement #	Concentration *	Classification SGH/CLP
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	128-37-0	204-881-4	01-2119565113-46	0.1 - < 1%	Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1)
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	265-148-2	NE	40 - < 50%	[Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 2 H411, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29	50 - < 60%	Asp. Tox. 1 H304, EUH066

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

**RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS****4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS****INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 4 de 16

---

pratiquer le bouche-à-bouche.

## CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

## CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

## INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

## 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

## 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

## RUBRIQUE 5

## MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >130°C (266°F) [ASTM D-92]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL:

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 5 de 16

7.0 LEL: 0.9 [Estimation]  
**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

<b>RUBRIQUE 6</b>	<b>MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>
-------------------	---

## 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Pour les secouristes : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Petits déversements : Absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs en vue d'une élimination ultérieure. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
 Date de révision: 21 May 2021  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 6 de 16

déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Eviter le contact avec la peau. Les fines particules métalliques d'usinage peuvent causer une dermabrasion et prédisposer à la dermatite. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

#### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

### RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard		Remarque	Source
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL		VME	10 mg/m3		INRS
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	Fraction inhalable et vapeur	VME	2 mg/m3		ACGIH
Distillats paraffiniques légers	Fraction	VME	5 mg/m3		ACGIH

Nom du produit: MOBILGRIND 14

Date de révision: 21 May 2021

Numéro de révision: 2.00

Page 7 de 16

(pétrole), hydrotraités	inhalable					
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités		VME	5 mg/m <sup>3</sup>			ExxonMobil
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Fraction inhalable	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH

Base réglementaire des VLEP, France: Articles R4412-149 et R4412-150 du Code du Travail.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Le port d'un appareil respiratoire homologué à épuration d'air est recommandé pour les brouillards d'huile ou les poussières. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 8 de 16

374.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé. Porter des lunettes de protection chimique enveloppantes durant les opérations de pulvérisation.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Jaune pâle

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**pH:** Techniquement non réalisable

**Point de fusion:** Techniquement non réalisable

**Point de congélation:** Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** > 232°C (450°F) [Estimation]

**Point d'éclair [Méthode]:** >130°C (266°F) [ASTM D-92]

**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible

**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Estimation]

**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]

**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa [Estimation]

**Densité (à 15 °C):** 0.81 [Méthode de test non disponible]

**Solubilité(s) : eau** Négligeable

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible



Nom du produit: MOBILGRIND 14  
 Date de révision: 21 May 2021  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 9 de 16

**Viscosité:** 6 cSt (6 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 2 cSt (2 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [ASTM D 445]  
**Propriétés explosives:** Aucune donnée disponible  
**Propriétés oxydantes:** Aucun

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** -12°C (10°F) [ASTM D97]  
**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

### RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

### RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<b>Classe de danger</b>	<b>Conclusion / Remarques</b>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritant pour la peau. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

Nom du produit: MOBILGRIND 14

Date de révision: 21 May 2021

Numéro de révision: 2.00

Page 10 de 16

	voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

## TOXICITE DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITE AIGUE
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Mortalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 4.6 mg/l (Aérosol) (Rat)

## AUTRES INFORMATIONS

**Pour le produit lui-même:** Brouillard d'huile (huiles hautement raffinées) : des animaux exposés à des concentrations élevées de brouillard ont développé de la rétention d'huile, une inflammation, et des granulomes d'huile dans l'appareil respiratoire. Les huiles soumises à des températures élevées, à des conditions de craquage ou mélangées avec des huiles usagées peuvent introduire des composés aromatiques polycycliques ou des contaminants bactériens susceptibles de causer des cancers ou des affections respiratoires graves.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

#### Oxydation atmosphérique:

Composant très volatil -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant d'huile de base -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Composant très volatil -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 11 de 16

se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant à poids moléculaire élevé -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

## 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB de l'Annexe XIII de REACH.

## 12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

### RUBRIQUE 13

### CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

## 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**Code de déchet européen:** 12 01 07\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

### RUBRIQUE 14

### INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## TERRE (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillat moyen hydrotraité)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 12 de 16

---

**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Code de classification:** M6  
**Etiquette(s):** 9, EHS  
**Numéro d'identification de danger:** 90  
**Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem:** 3Z

#### VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN)

**14.1. Numéro ONU (ou ID):** 3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillat moyen hydrotraité)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Numéro d'identification de danger:** 90  
**Etiquette(s):** 9, EHS

#### MER (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** 3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillat moyen hydrotraité)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Polluant Marin  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Etiquette(s):** 9  
**Numéro EMS:** F-A, S-F  
**Nom du document de transport:** UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (distillat moyen hydrotraité), 9, GE III, POLLUANT MARIN

Remarque: Non soumis aux dispositions de la UN3082, matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., si elles sont expédiées en quantités de 5 litres ou moins par conditionnement à combinaison unique ou intérieure, conformément au code IMDG 2.10.2.7.

#### MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

**14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**  
Non classé selon l'Annexe II

#### AIR (IATA)

**14.1. Numéro ONU:** 3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillat moyen hydrotraité)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Etiquette(s):** 9, EHS

Nom du produit: MOBILGRIND 14  
Date de révision: 21 May 2021  
Numéro de révision: 2.00  
Page 13 de 16

**Nom du document de transport:** UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (distillat moyen hydrotraité), 9, GE III

[Remarque: Non soumis aux dispositions de la UN3082, matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., si elles sont expédiées en quantités de 5 litres ou moins par conditionnement à combinaison unique ou intérieure, conformément à la disposition spéciale A197.]

## RUBRIQUE 15

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants :** AIIIC, DSL, IECSC, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

#### Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [ ... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [ ... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

#### REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : None

#### Lois et réglementations nationales:

**Maladies à caractère professionnel:** n° 601

**Maladies professionnelles:** n° 36

**Travaux interdits:** Travailleurs de moins de 18 ans (sauf dérogation).

**Installations classées, sites enregistrés et autorisés:** 4130, 4511

### 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

## RUBRIQUE 16

## AUTRES INFORMATIONS

Nom du produit: MOBILGRIND 14

Date de révision: 21 May 2021

Numéro de révision: 2.00

Page 14 de 16

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

<b>Acronyme</b>	<b>Texte complet</b>
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

<b>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008</b>	<b>Procédure de classification</b>
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul
Asp. Tox. 1; H304	Basé sur des données expérimentales
Skin Irrit. 2; H315	Calcul

Nom du produit: MOBILGRIND 14

Date de révision: 21 May 2021

Numéro de révision: 2.00

Page 15 de 16

---

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

Skin Irrit. 2 H315: Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger

Acute Tox. 4 H332: Nocif par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger

Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie [Aquatic Acute 2 H401]: Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Classification CLP Une information a été ajoutée.

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

GHS Classification environnemental Une information a été retirée.

GHS Dangers pour l'environnement Une information a été ajoutée.

GHS Dangers pour l'environnement Une information a été retirée.

GHS Symbole environnemental Une information a été retirée.

GHS Classification pour la santé Une information a été retirée.

GHS Dangers pour la santé Une information a été ajoutée.

GHS Dangers pour la santé Une information a été retirée.

GHS Symbole de santé Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Elimination Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Elimination Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Prévention Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Prévention Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Réponse Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Réponse Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Stockage Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Stockage Une information a été retirée.

GHS Mention d'avertissement Une information a été ajoutée.

GHS Mention d'avertissement Une information a été retirée.

GHS Symbole Une information a été ajoutée.

Phrase Organe Cible - GHS Une information a été retirée.

Identification des dangers: Dangers pour la santé Une information a été modifiée.

Rubrique 1: Fournisseur Une information a été retirée.

Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée.

Rubrique 1 : Fournisseur Une information a été modifiée.

Rubrique 2 : SGH (Nom d'enregistrement REACH) Contient du (de la) Une information a été modifiée.

Rubrique 4 : Symptômes et effets Une information a été modifiée.

Rubrique 5 : Dangers inhabituels d'incendie Une information a été modifiée.

Rubrique 6 : Mesures de protection Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Tableau des valeurs limites d'exposition Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Protection des mains Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Protection respiratoire - normes européennes Une information a été ajoutée.

Rubrique 8 : Protection de la peau et du corps Une information a été modifiée.

Nom du produit: MOBILGRIND 14

Date de révision: 21 May 2021

Numéro de révision: 2.00

Page 16 de 16

---

Rubrique 9: Couleur Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Limites d'inflammabilité - LEL Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Limites d'inflammabilité - UEL Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Point d'éclair [Méthode] Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Point d'écoulement Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Tension de vapeur Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Viscosité Une information a été ajoutée.  
Rubrique 9 : Viscosité Une information a été modifiée.  
Rubrique 1: UFI Une information a été ajoutée.  
Rubrique 11: Tableau substance toxicologique Une information a été ajoutée.  
Rubrique 11: Effets chroniques/autres - composant Une information a été retirée.  
Rubrique 11 : Inhalation - Toxicité aiguë - Remarques sur test(s) Une information a été retirée.  
Rubrique 11 : Autres effets sur la santé Une information a été retirée.  
Rubrique 11 : Peau - Irritation - Conclusion Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Données REACH Annexe XVII Une information a été ajoutée.  
Rubrique 15: Tableau - Cas particuliers Une information a été retirée.  
Rubrique 16: Classification CLP/GHS Une information a été modifiée.  
Rubrique 16: Codes MHC Une information a été modifiée.  
Rubrique 16: Légende des mentions de danger Une information a été modifiée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 0B, 0B, 0, 0, 4, 0

PPEC: C

DGN: 7102812XFR (1017493)

---

<b>ANNEXE</b>
---------------

Annexe non requise pour ce produit.